

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	13

**Modification des
Statuts du
SICTIAM**

L'an deux mille dix ;

Le 7 Juin 2010 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 02/06/2010

**PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE –
PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT –
BENABEN - FASOLA – FOURNY – LACROIX - YACOUB**

**REPRESENTES : Mme ROBERT par Mr YACOUB
Mr HEURA par Mr ESCRIOU
Mr KAIL par Mme FOURNY**

ABSENTES : Mmes DE LA ROCCA et BEUCHE

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération prise par le Comité Syndical du SICTIAM en date du 4 décembre 2009 portant modification des statuts du syndicat.

Cette modification vise 3 objectifs :

- Transformer le SICTIAM en syndicat mixte ouvert (le SICTIAM est depuis toujours un syndicat mixte fermé),**
- Particulariser les compétences en matière de plateformes de dématérialisation, pour permettre aux collectivités et établissements publics qui le souhaiteraient d'adhérer au SICTIAM pour ces outils uniquement : dans ce cas et seulement dans ce cas, ces adhérents devront s'acquitter d'une cotisation annuelle minimale, fixée par le Comité Syndical, destinée à financer le support dont ils auront besoin tout au long de l'exploitation desdites plateformes par leurs services. A leur demande, les communes concernées pourront s'acquitter de cette cotisation dans le cadre des dispositions prévues par l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- (CGCT), alinéa 2, à savoir le produit des impôts mentionnés au 1°) du a) de l'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Une troisième modification prévoit la possibilité de mutualiser totalement certains services ou applications, leur coût étant alors inclus dans l'enveloppe des dépenses d'administration générale et réparti de la même manière.

**Le conseil municipal une fois l'exposé de Monsieur le Maire entendu
Vote à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.**

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures**

**LE MAIRE,
Emile TORNATORE**



**Et ce par : - Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstention : 0**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 09/06/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 09/06/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication